

Janvier 2017

DOSSIER DE PRESSE

La France, une destination croisière en progrès



Contact presse Atout France

Stéphanie Cadet

01 42 96 70 75 – stephanie.cadet@atout-france.fr



LA FRANCE, DESTINATION DE CROISIÈRES MARITIMES

Chiffres clés 2015

En 2015, les **32** destinations croisières maritimes françaises de métropole et d'outre mer* ont accueilli **3706 escales de paquebots** qui ont généré plus de **5,3 millions d'arrivées passagers*** dont :



4.4 millions
d'arrivées passagers en escale*

Soit **+6%**
par rapport à 2014

+



884 000
passagers en tête de ligne*

Atout France, à la demande de ses partenaires, a procédé pour la première fois à la collecte des données de fréquentation de l'activité croisières maritimes à l'échelle nationale. Toutes les destinations croisières de métropole et d'outre-mer* ont contribué à la réalisation de ce document sur les chiffres clés en transmettant à l'Agence, selon des règles de comptage partagées, les indicateurs suivants : passagers en escale, passagers en tête de ligne (embarquant + débarquant), nombre d'escales et nombres de bateaux ayant réalisé une escale comprenant une nuit.

*Pour des raisons de délais Mayotte et les TAAF n'ont pu être intégrées dans cette première collecte.

*Cf. la définition des indicateurs page 9

LA FRANCE UNE DESTINATION CROISIÈRE PRÉSENTE DANS TOUS LES OCÉANS

La France est à la fois une terre de conception et de construction de paquebots, un marché émetteur florissant et une destination d'accueil de la croisière.

La France compte **32** destinations de croisières maritimes offrant **84** ports et sites d'escales présents dans **7** mers et océans à travers le monde.

32 destinations offrant 84 sites d'escales dans le monde



Source : Atout France, collecte auprès des clubs croisières et gestionnaires portuaires



LES DONNÉES DE FRÉQUENTATION CROISIÈRES 2015

- ❖ En 2015, les destinations croisières françaises de métropole et d'outre mer* ont accueilli 3706 escales de paquebots qui ont généré plus de 5,3 millions d'arrivées passagers* dont :



4.4 millions
d'arrivées passagers en escale*

Soit **+6%**
par rapport à 2014

+



884 000
passagers en tête de ligne*

- ❖ La fréquentation s'est répartie de la façon suivante entre les destinations de métropole et les destinations d'outre-mer

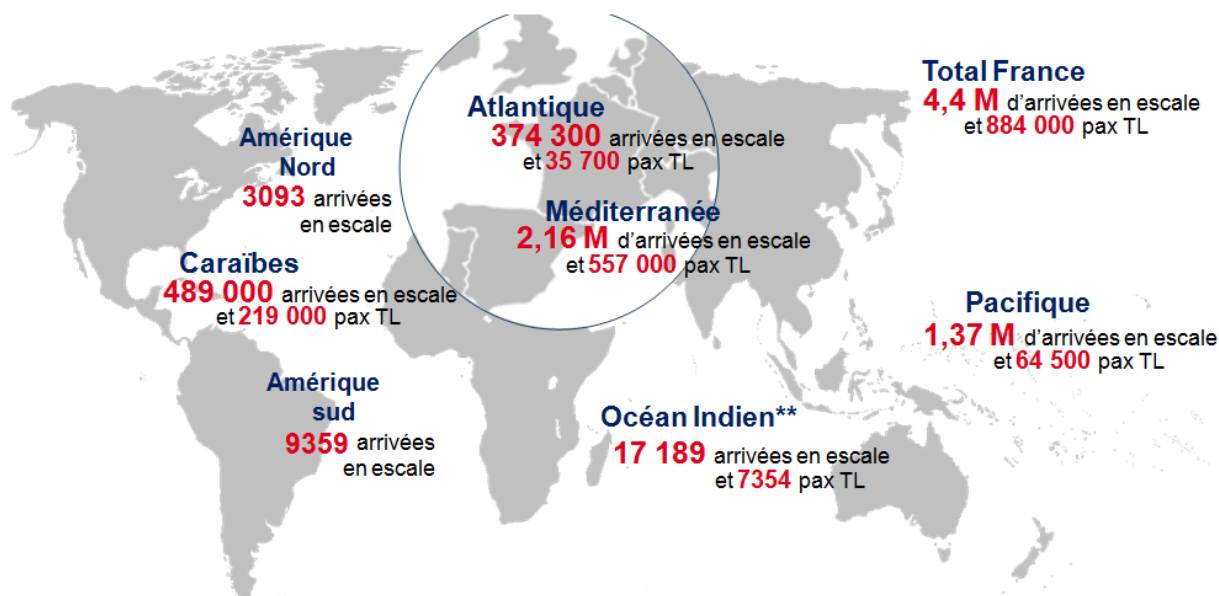
	Total cumulé d'arrivées de passagers en escale	Total cumulé de passagers en tête de ligne	Nbre d'escales	Nbre de ports et sites ayant accueilli des paquebots en 2015
Métropole	2 538 233	592 998	1765	36 (sur 45 potentiels)
Outre-mer	1 890 799	291 350	1941	29 (sur 39 potentiels)
Total France	4 429 032	884 348	3706	65 (sur 84 potentiels)

*Pour des raisons de délais Mayotte et les TAAF n'ont pu être intégrées dans cette première collecte.

*Cf. la définition des indicateurs page 9

- ❖ Les destinations de **Méditerranée** constituent la première destination croisière française avec **2,16 millions d'arrivées passagers en escale** et **557 000 passagers en tête de ligne**.
- ❖ Les destinations du **Pacifique** représentent le second bassin croisière français avec **1,37 millions d'arrivées de passagers en escale** et **64 500 passagers en tête de ligne**.
- ❖ Enfin, les destinations de la **Caraïbe** arrivent en troisième position avec **489 000 arrivées de passagers en escale** et **219 000 passagers en tête de ligne**.

Nombre d'arrivées passagers en escale et de passagers en tête de ligne dans les destination française en 2015 par bassin de croisière



*dont pax TL = nombre de passager en tête de ligne

** Hors données Mayotte et TAAF

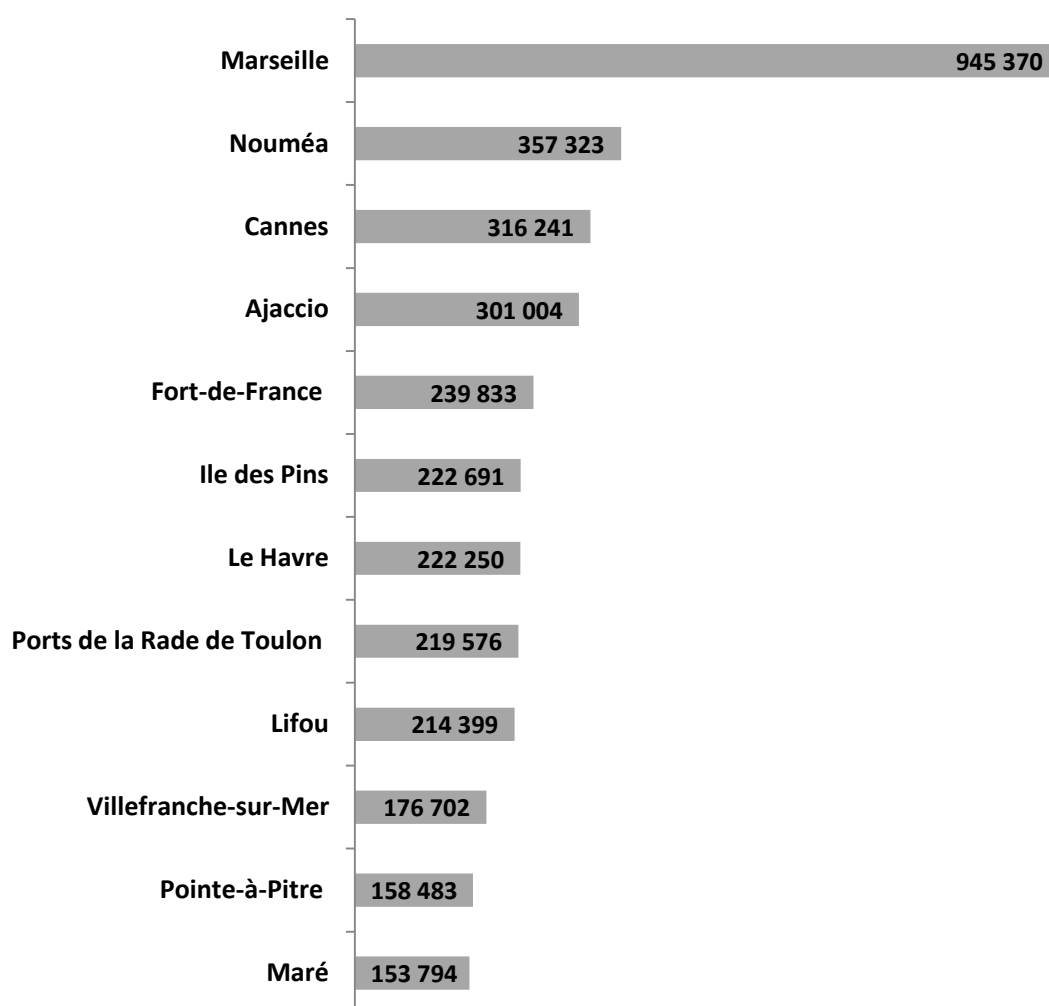
Source : Atout France, collecte auprès des clubs croisières et gestionnaires portuaires



LES PRINCIPALES DESTINATIONS D'ESCALES CROISIERES EN 2015

- ❖ Sur les 84 ports et sites d'escales croisières potentiels en France, 65 ont accueilli des paquebots en 2015.
- ❖ 12 ports et sites d'escales ont accueilli plus de 100 000 passagers croisières en escales.
- ❖ Marseille est le premier port d'escales avec plus de 945 000 passagers, suivi par Nouméa, Cannes et Ajaccio qui ont chacun accueilli entre 300 000 et 350 000 passagers en escale en 2015.

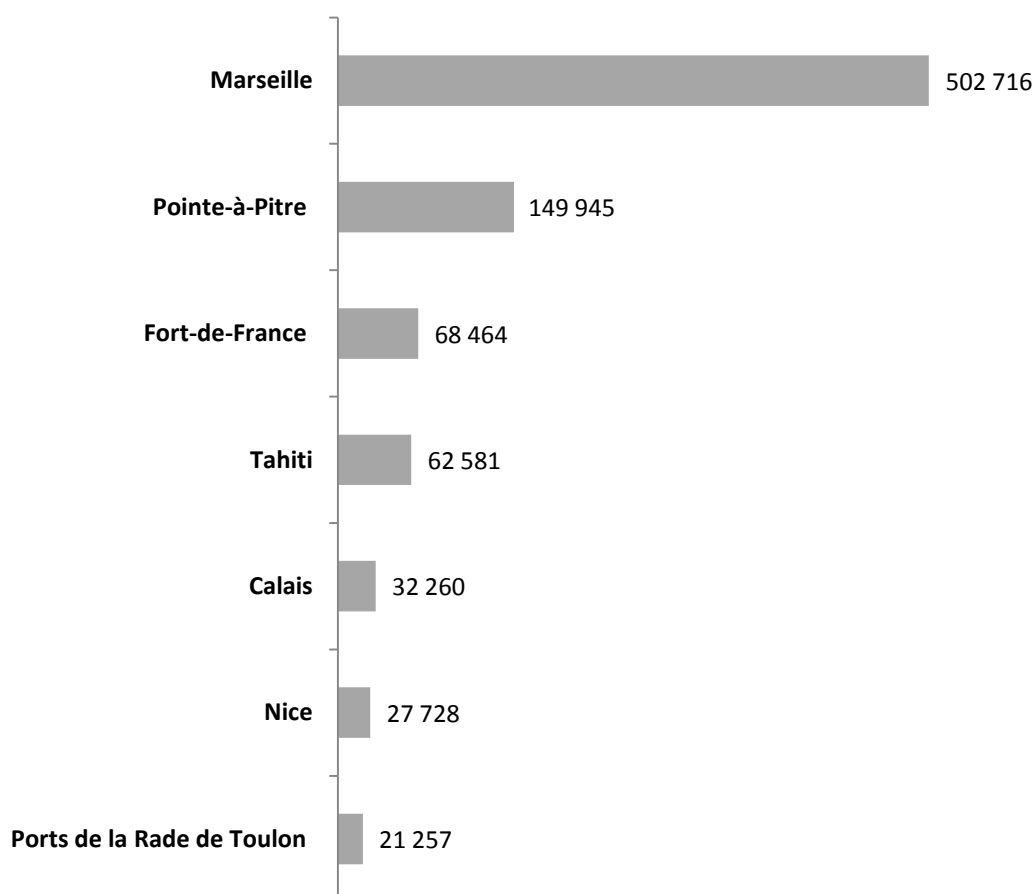
Les principaux ports et sites d'escales français en nombre de passagers en escale en 2015
(> 100 000 passagers)



LES PRINCIPAUX PORTS D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT CROISIERES EN 2015

- ❖ 17 ports français ont accueilli des passagers en tête de ligne en 2015. Parmi eux, 7 ont accueilli plus de 20 000 passagers embarquant et débarquant.
- ❖ Marseille est le premier port de croisière tête de ligne en France avec 502 716 passagers ayant commencé ou terminé leur croisière dans la cité phocéenne.
- ❖ Pointe-à-Pitre, avec 149 945 passagers ayant commencé ou terminé leur croisière dans le port guadeloupéen en 2015, est le second port de croisières tête de ligne français.

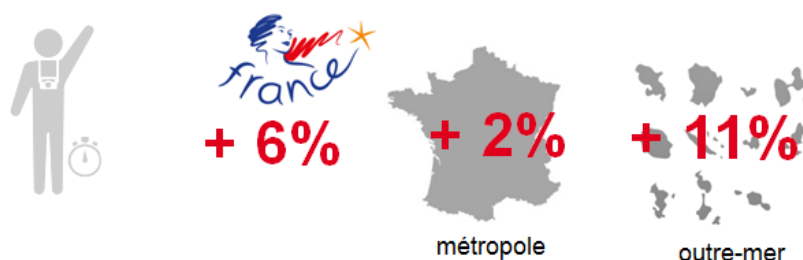
Les principaux ports français en nombre de passagers en tête de ligne en 2015
(> 20 000 passagers)



LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS OBSERVÉES ENTRE 2014 ET 2015

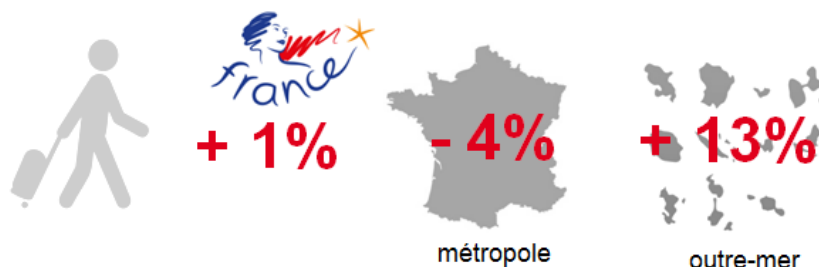
- ❖ Entre 2014 et 2015, le nombre d'arrivées passagers croisière ayant fait escale en France a augmenté de 6%. Cette progression est principalement le résultat d'une augmentation de la fréquentation croisière en outre-mer (+11% vs +2% pour la métropole) et plus particulièrement des destinations du bassin caribéen (+33%) avec La Guadeloupe et la Martinique qui ont vu leur nombre de passagers croisières en escale augmenter respectivement de 47% et de 36% entre 2014 et 2015.

Évolution des arrivées passagers en escale par rapport à 2014



- ❖ A l'échelle nationale, le nombre de passagers en tête de ligne est resté stable (+1%) entre 2014 et 2015. A nouveau, les destinations caribéennes, et plus précisément la Guadeloupe et la Martinique, ont connu la plus forte progression du nombre de passager en tête de ligne (+19%)

Évolution du nombre de passagers en tête de ligne par rapport à 2014



- ❖ Le nombre de bateaux réalisant une escale comprenant au moins une nuit (overnight) est en augmentation. Il est passé de 235 à 390 entre 2014 et 2015. Ce phénomène fait écho aux tendances du secteur mises en exergue par CLIA¹. Les escales overnight ont principalement lieu dans les destinations croisières du bassin Pacifique (68% des escales overnight françaises en 2015) et dans le bassin Atlantique-Manche-Mer du Nord (X2 entre 2014 et 2015).
- ❖ Entre 2014 et 2015, le nombre d'escales a diminué (- 107 escales) alors que le nombre d'arrivées cumulées (escale + tête de ligne) a augmenté (+ 246 300 arrivées) du fait d'une croissance du nombre de passagers moyen par escale (de 1408 en 2014 à 1434 en 2015).

¹ 2016 Cruise Industry Outlook, CLIA

UN GROUPE DE TRAVAIL ATOUT FRANCE POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION CROISIÈRE FRANCE

Conscient du potentiel de la filière croisière, le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International a confié en 2015 à M. Jacques Maillot la mission d'identifier « Comment faire de la France l'une des premières destinations mondiales de croisière ? ». Suite aux recommandations du rapport dit Maillot, Atout France et les destinations croisières ont créé en 2016 un groupe de travail pour la promotion de la destination croisières France.

En prenant appui sur une stratégie de promotion élaborée collectivement, le groupe de travail a pour objectif de faire-savoir au grand public (marché nord-américain, allemand, britannique et chinois) et aux professionnels du tourisme et du monde maritime, que la France est une destination croisières à part entière.

Les membres du groupe de travail, constitué à ce jour des principales destinations croisières de métropole, ont souhaité se fédérer pour :

- ✓ porter ensemble la destination France ;
- ✓ se doter d'outils d'observation et de communication partagés ;
- ✓ mutualiser leurs moyens dans le but de mener des actions de promotion ;
- ✓ partager expériences et réflexions, et faire progresser la destination croisières France.

Dans le cadre de ce groupe de travail, Atout France et ses partenaires souhaitent pérenniser et enrichir le travail d'observation de la filière croisière dès 2017.

LA METHODOLOGIE

Atout France a procédé à la collecte des données auprès des destinations selon les modalités suivantes.

Les données collectées ne concernent que les bateaux de croisière. On entend par croisière : des bateaux d'une capacité supérieure à 50 passagers (yachts non inclus), croisant en eaux profondes et sur lesquels les passagers passent au moins une nuit à bord. Le trafic ferry ou inter-îles et la grande plaisance ne sont pas inclus dans les données présentées.

Les données ont été collectées pour l'année civile 2014 et l'année civile 2015, soit du 01/01/2014 au 31/12/2014 et du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Pour chacun de leur(s) port(s) et site(s) d'escales, les destinations ont transmis les données suivantes :

- **Nombre de passagers en transit**, c'est-à-dire le nombre de passagers ayant fait escale. Les passagers en escale sont comptés 1 seule fois. A noter il ne s'agit pas du nombre de passagers descendus à terre mais du nombre de passagers présents à bord des bateaux ayant fait escale dans le port ou au mouillage.



Le total cumulé du nombre de passagers en escale dans l'ensemble des destinations croisières françaises est exprimé en « **arrivées passagers en escale** ». Un bateau peut faire escale dans plusieurs ports français au cours d'une même croisière. Ses passagers sont comptés à chaque escale 1 fois. C'est pourquoi le terme « arrivées passagers » est utilisé en place de passagers ce dernier renvoyant au principe de visiteur unique.

- **Nombre de passagers en tête de ligne embarquant et nombre de passagers en tête de ligne débarquant**, soit le nombre de passagers ayant débuté ou terminé leur croisière dans la destination. L'addition des deux donne le nombre de passagers total en tête de ligne.
- **Nombre d'escales**, soit le nombre de bateaux ayant fait escale dans la destination.
- **Nombre de bateaux dits en overnight**, soit le nombre de bateaux qui sont restés au minimum une nuit à quai. Le bateau en overnight ne compte que pour une seule escale, indépendamment du nombre de jours où il est resté en escale. De même ses passagers ne sont comptés qu'une seule fois.

LES PORTS ET SITES D'ESCALES CROISIÈRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D'OUTRE-MER

Méditerranée

Corsica Cruise Club

Bastia

Calvi

L'île Rousse

Saint Florent

Les ports de Corse du sud

Ajaccio

Bonifacio

Porto Vecchio

Propriano

French Riviera Cruise Club

Antibes

Cannes

Nice

Villefranche sur mer

Marseille Provence Cruise Club

Marseille

Cassis

Ports Vendres

Sète Cruise Club

Var Provence Cruise Club

Bandol

Cavalaire-sur-Mer

Fréjus

Hyères

Le Lavandou

Les Embiez

Porquerolles

Ports de la Rade de Toulon

(Toulon et La Seyne sur mer)

Sanary-sur-mer

Saint Raphaël

Saint Tropez

Atlantique

Bordeaux Cruise Club

Boulogne

Brest

Caen-Ouistreham Cruise Club

Calais

Cherbourg Cruise Club

Dunkerque

Honfleur

La Rochelle

Le Havre Cruise Club

Les Ports Basques

Bayonne

Hendaye

Saint Jean de Luz

Lorient

Nantes / St Nazaire

Rouen

Saint-Malo

Caraïbes

Guadeloupe

Pointe à Pitre

Basse Terre

Deshaies

Saint-Louis (Marie-Galante)

Terre de Haut (Les Saintes)

Saint François

La Désirade

Martinique

Fort de France

Grande Anse

Le Marin

Les Trois Ilets

Saint Pierre

Saint Martin

Saint Barthélémy

Pacifique

Tahiti Croisière Club

Bora Bora

Fakarava

Hiva Oa

Huahine

Moorea

Nuku Hiva

Raiatea

Rangiroa

Tahaa

Tahiti

Ua Pou

Nouvelle Calédonie

Nouméa

L'île des Pins

Lifou

Maré

Ilot Casey

Wallis et Futuna

Océan Indien

La Réunion

Mayotte

Mamoudzou

Dzaouzi

Territoires Australes et Antarctiques
Françaises (TAAF)

Amérique du Sud

Guyane

Degrad des Cannes

Iles du Salut

Amérique du Nord

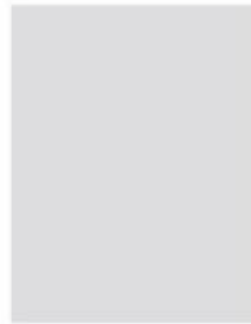
Saint Pierre et Miquelon

Saint Pierre

Miquelon



ATOUT
FRANCE



79-81 rue de Clichy
75009 PARIS
Tél. : +33 (0)1 42 96 70 00
Fax : +33 (0)1 42 96 70 11